

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_07-DE
Reçu le 04/08/2026Aunis-
Sud

Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_07BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD : DECISION
MODIFICATIVE N°2

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	38	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), Elodie ROSPARS, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Téléransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_07-DE Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération n°2026-02-03 du 3 février 2026 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2026-03-19 du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2026-06-03 du 30 juin 2026 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Christophe RAULT, Président, présente à l'assemblée la décision modificative n°2 au budget primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud :

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses :**

Suite à l'arrêt du projet dans sa configuration actuelle, les crédits de l'**opération 17 Conservatoire de musique** sont diminués à hauteur de **1 334 896 €**.

Recettes :

Le financement par **emprunt (chapitre 16)** correspondant peut être diminué à hauteur de **1 334 896 €**.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2026 du budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud ci-dessous détaillées :

Chap. / op.	Fonction	Section d'Investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé			
		Dépenses	diminué	augmenté	
Op. 17	311	Conservatoire de musique	1 334 896,00 €		
		TOTAL	1 334 896,00 €	0,00 €	-1 334 896,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	01	Emprunts et dettes	1 334 896,00 €		
		TOTAL	1 334 896,00 €	0,00 €	-1 334 896,00 €

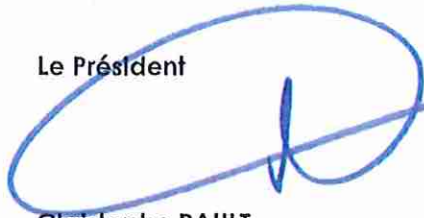
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_07-DE
Reçu le 04/08/2026

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
À Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président



Christophe RAULT



Le secrétaire de séance



Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

